

A.E.I RESINE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 363 avenue de la Curiaz
73290 LA MOTTE SERVOLEX
813 244 548 RCS CHAMBERY**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 25 AOUT 2025

Le 25 août 2025,
A 9 heures 30,

La Société AEI GROUPE, Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, ayant son siège social 363 avenue de la Curiaz 73290 LA MOTTE SERVOLEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 811 975 291 RCS CHAMBERY, représentée par Monsieur Ludovic VALENTINO en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 1 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A.E.I RESINE,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Suppression de l'article 32 des statuts, devenu sans objet,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 363 avenue de la Curiaz, 73290 LA MOTTE SERVOLEX au 361 Rue Paul Gidon 73000 CHAMBERY à compter du 25 août 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 361 Rue Paul Gidon 73000 CHAMBERY.

Le reste de l'article demeure inchangé.

W

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée unique décide de supprimer purement et simplement l'article 32 des statuts, devenu sans objet.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société AEI GROUPE
Monsieur Ludovic VALENTINO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' followed by a long horizontal stroke.